

FORMULAIRE DE DON

COORDONNÉES

Diplômé(e) UdeM :  Oui  Non

Type de donateur :  Individu  Organisation

Adresse résidence

Adresse bureau

Prénom, nom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 Ville, province : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation : \_\_\_\_\_  
 Nom du contact : \_\_\_\_\_  
 Titre : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 Téléphone : \_\_\_\_\_  
 Courriel : \_\_\_\_\_

MODALITÉS DE VERSEMENT

Je souscris la somme de  5 000 \$  2 500 \$  1 000 \$  500 \$  100 \$  \_\_\_\_\_ \$ (autre)  
 pendant \_\_\_\_\_ 1 à 5 an(s) pour une contribution totale de \_\_\_\_\_ \$.

- Versement par retenue sur le salaire (par paie)** ou  **Versement par retenue sur la rente (mensuel)** Matricule : \_\_\_\_\_  
 Réservé aux employés et aux retraités de l'Université de Montréal Montant à prélever : \_\_\_\_\_ (par paie ou sur la rente)
- Versement par carte de crédit**  Visa Titulaire de la carte : \_\_\_\_\_  
 MasterCard Numéro de la carte : \_\_\_\_\_  
 Amex Date d'expiration : \_\_\_\_\_
- Versement par chèque** (libellez votre chèque à l'ordre de l'**Université de Montréal**)
- Versement par don en ligne** (faites votre don directement en ligne au [www.bdrd.umontreal.ca](http://www.bdrd.umontreal.ca))

SIGNATURE \_\_\_\_\_ DATE \_\_\_\_\_

- Je désire que mon nom ne figure pas sur la liste des donateurs (don anonyme).  
 Mon entreprise participe au programme de dons jumelés (*nom de l'entreprise*) : \_\_\_\_\_

AFFECTATION DU DON

- Fonds Marie-Victorin - 75 % du don seront capitalisés pour assurer la pérennité du fonds alors que 25 % seront attribués pour utilisation immédiate.  
 Autre fonds du Département de sciences biologiques (précisez votre choix) : \_\_\_\_\_  
 Fonds de bourses de la réussite étudiante de l'Université de Montréal  
 Autre (précisez votre choix) : \_\_\_\_\_

(sous toutes réserves que le fonds existe ou avec entente préalable avec les représentants du BDRD)

MERCI POUR VOTRE GÉNÉREUSE CONTRIBUTION !

Retournez le formulaire à l'adresse suivante :

Université de Montréal  
 Bureau du développement et des relations avec les diplômés  
 C.P. 6128, succursale Centre-ville  
 Montréal (Québec) H3C 3J7  
 Téléphone : 514 343-6812 ou 1 888 883-6812 (sans frais)

Pour information :

Nancy LePage, conseillère en développement  
 Faculté des arts et des sciences  
[nancy.lepage@umontreal.ca](mailto:nancy.lepage@umontreal.ca)  
 Téléphone : 514 343-2297 ou 1 888 883-6812 (sans frais)  
 Visitez notre site philanthropique au [www.fas.umontreal.ca/don](http://www.fas.umontreal.ca/don)

Tous les renseignements fournis à l'Université de Montréal demeurent confidentiels.

Un reçu fiscal sera délivré pour tout don. Les relevés T4 et TP4 font office de reçus officiels pour les personnes qui donnent par retenue sur le salaire.  
 Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance 10816 0995 RR0001.



**PRIVILÈGES OFFERTS AUX DONATEURS DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES**

En plus du programme de reconnaissance offert aux donateurs de l'Université de Montréal, les donateurs qui souscrivent 500 \$ et plus annuellement à la Faculté des arts et des sciences ou à l'une de ses unités recevront une invitation à l'événement annuel « Célébrer les arts et les sciences ».

**EXEMPLES DE TABLEAU DES CRÉDITS D'IMPÔT LIÉS AUX DONS PHILANTHROPIQUES**

Don annuel	Épargne fiscale <sup>(1) (2)</sup>	Coût du don
100,00 \$	32,53 \$	67,47 \$
250,00 \$	89,16 \$	160,84 \$
500,00 \$	209,70 \$	290,30 \$
1 000,00 \$	450,77 \$	549,23 \$
2 500,00 \$	1 174,00 \$	1 326,00 \$
5 000,00 \$	2 379,37 \$	2 620,63 \$
10 000,00\$	4 790,12 \$	5 209,88 \$

Don par retenue salariale (période de 26 paies)
10 \$ par paie= 260 \$ annuel \$
20 \$ par paie= 520 \$ annuel \$
40 \$ par paie= 1 040 \$ annuel \$
100 \$ par paie= 2 600 \$ annuel \$
200 \$ par paie= 5 200 \$ annuel \$
400 \$ par paie= 10 400 \$ annuel \$

(1) Crédit d'impôt provincial 20 % sur le premier 200 \$, 24 % sur l'excédent

(2) Crédit d'impôt fédéral 15 % sur le premier 200 \$, 29 % sur l'excédent (et en tenant compte de l'effet sur l'abattement du Québec de 16.5 %)

**Note :** Le tableau ci-dessus est présenté à titre indicatif et les montants sont susceptibles de changer compte tenu des modifications pouvant être apportées dans les règles fiscales provinciales et fédérales.

Pour plus d'information en matière de nouveautés liées aux crédits d'impôt pour les dons, consultez les sites Internet de l'Agence de revenu du Canada et de Revenu Québec.